

**Séance  
extraordinaire  
2025-06-09ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 9 juin 2025 à 19 h 30, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, maire, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière.

Absence motivée : M<sup>me</sup> Christine Talbot

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Autorisation de fermeture d'une portion du boulevard du Sacré-Cœur pour une activité de l'école Mgr-Sirois le 20 juin prochain;
5. Autorisation d'enchérir pour des dossiers de ventes pour taxes impayées;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4  
Chantal Côté, siège # 6

**Est absente :** M<sup>me</sup> Christine Talbot, siège # 5

**2025-06-01ss1**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Adoption de  
l'ordre jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2025-06-02ss1**

**4. Autorisation de fermeture d'une portion du boulevard du Sacré-Cœur pour une activité de l'école Mgr-Sirois le 20 juin prochain**

Fermeture boulevard  
du Sacré-Coeur

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de fermeture de rue temporaire pour une partie du boulevard Sacré-Cœur dans le cadre d'une activité de fin d'année de l'école Mgr-Sirois;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à fermer une partie du Boulevard du Sacré-Coeur (la portion du boulevard qui est du Sud vers le Nord) le vendredi 20 juin 2025, entre 12 h 30 et 15 h ;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie du Boulevard qui est du Nord au Sud, cette dernière demeurera ouverte en tout temps à la circulation ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la fermeture du boulevard du Sacré-Cœur pour la section du Sud au Nord (section le plus près de l'école) le vendredi 20 juin 2025 entre 12 h 30 et 15 h. La raison pour laquelle la rue est fermée est en lien avec la tenue d'une activité de fin d'année. De plus, l'ensemble des panneaux sera installé pour le début de l'activité et le personnel de l'école qui organise le tout sera responsable de les retirer à la fin de l'activité.

2025-06-03ss1

**5. Autorisation d'enchérir pour des dossiers de ventes pour taxes impayées**

Autorisation enchérir  
vente pour taxes  
impayées

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, par sa résolution n° 2025-03-12 adoptée lors de la séance du 3 mars 2025, a transmis au bureau de la MRC de Montmagny, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Montmagny, sis au 6, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, bureau 300, le jeudi 12 juin 2025 à 10 h;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, M<sup>me</sup> Audrey Normand, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 12 juin 2025, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

Période de questions

**6. Période de questions**

Personne n'est présent dans la salle, donc, il n'y a pas de question.

**2025-06-04ss1**

**7. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 heures 37.

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron  
Maire